

COMMUNE DE LUCEY

Département de Meurthe et Moselle

PLAN LOCAL D'URBANISME



Prescrit par délibération du conseil municipal
du **6 Septembre 2001**
Arrêté par délibération du conseil municipal
du **18 Mai 2004**
Approuvé par délibération du conseil municipal
du **8 Juin 2005**

5 - ANNEXES

Cabinet J. LANGLAIS
1, rue de la Libération BP 51
54203 TOUL Cedex
Tél : 03.83.43.12.14
Fax : 03.83.63.22.26
E-Mail : service@langlais.geometre-expert.fr

Ingénieur E.S.G.T.
Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.
D.E.A. de Géographie de l'Aménagement
Ingénieur Conseil C.I.C.F. Infrastructures

SOMMAIRE

EMPLACEMENTS RESERVES.....	3
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE.....	4
ANNEXES SANITAIRES	6
I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE	6
II. ASSAINISSEMENT	6
III. DEFENSE INCENDIE	7
IV. GESTION DES ORDURES MENAGERES.....	7
STATUAIRES PROTEGES.....	8
PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE	9

EMPLACEMENTS RESERVES

Un emplacement réservé est fixé par le PLU concernant des voies et ouvrages publics, des installations d'intérêt général ainsi que des espaces verts (article L 123-1, 8°).

N° emplacement	Désignation de l'emplacement	Superficie	Bénéficiaire
1	élargissement du chemin du Grand Meix,	380 m ² env.	Commune
2	élargissement du chemin du Pré Demange	220 m ² env.	Commune
3	élargissement du sentier dit du Pré Demange	390 m ² env.	Commune
4	élargissement du sentier rural dit des Bulades.	410 m ² env.	Commune
5	opération de réhabilitation du quartier du « syndicat agricole » en créant un accès à la zone AU, réorganisant un espace plus fonctionnel, dans un secteur central et autosurveillé.	1261 m ² env.	Commune

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Code	Nature de la servitude et référence du texte législatif	Service responsable
A1	<p><u>Bois et forêts protection soumis au régime forestier</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Forêt communale de LUCEY</p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : Parcelle D1886 : Arrêté préfectoral du 9 août 1983</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : Code forestier : L. 151.1 à L.151.6 – R.151-1 Ar.151.5</p>	ONF
AS1	<p><u>Conservation des eaux-Protection eaux potables et minérales</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée source de FAYMONT</p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : A.P.du 12 septembre 2002</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : Code de la Santé publique : décret 61859 du 1 août 1961</p>	DDAF
EL7	<p><u>Circulation routière -Alignement</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Plan d'alignement R.D. 192</p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : Ordonnance du 31 octobre 1898</p>	CONSEIL GENERAL
I1	<p><u>Hydrocarbures liquides</u></p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : Décret du 2 janvier 1957</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : loi 58336 du 29 mars 1958</p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Oléoduc de défense MIRECOURT-VILCEY</p>	DIREM
I3	<p><u>Gaz- Canalisations de distribution et transport</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Antenne de SANZEY-TOUL, DN 150 n°134</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : Loi du 15 juin 1906 – Loi de finances du 13 juillet 1925 – Loi 46628 du 8 avril 1946</p>	GDF Région Est NANCY
I3	<p><u>Gaz- Canalisations de transport</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Antenne de SANZEY-TOUL, DN 80</p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : DUP du 22 août 1958</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : Loi du 15 juin 1906 – Loi de finances du 13 juillet 1925 – Loi du 8 avril 1946</p>	GDF Région Est NANCY

I4	<p><u>Electricité-Etablissement des canalisations électriques</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Lignes électriques : 2 circuits 225 kV CROIX DE METZ – VOID et 63 kV VANDIERES–VOID 1 circuit 63 kV VANDIERES-VOID (hors exploitation)</p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : Décret 67.886 du 6 octobre 1967 – Décret 70.492 du 11 juin 1970</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : Loi du 15 juin 1906 – loi de finance du 13 juillet 1925 – loi du 8 avril 1946</p>	EDF Energie Lorraine Champagne Ardenne RTE Lorraine
PT3	<p><u>Télécommunications téléphoniques - Télégraphiques</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Câbles Télécommunications : Câble urbain – Câble régional n°295 en pleine terre.</p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : Article L.45 à L.52</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : Code PTT</p>	FRANCE TELECOM
T7	<p><u>Relations aériennes- Zones dégagement- Installations particulières</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Aérodrome de TOUL-ROSIERES – Rayon de 24 km – 427 m NGF</p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : Arrêté du 27 mai 1980</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : Code de l'aviation civile</p>	ARMEE DE L' AIR- DDE
T7	<p><u>Relations aériennes- Zones dégagement- Installations particulières</u></p> <p><u>Désignation de la servitude</u> : Aérodrome de NANCY-OCHEY – Rayon de 24 km – 482 m NGF</p> <p><u>Acte instituant la servitude</u> : Arrêté du 7 octobre 1986</p> <p><u>Référence du texte législatif</u> : Code de l'aviation civile</p>	ARMEE DE L' AIR- DDE

ANNEXES SANITAIRES

I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

I.1 RESSOURCES EN EAU POTABLE

La commune de Lucey disposait, pour son alimentation en eau potable, jusqu'en 1999, de deux sources captées sur le territoire communal : la source de Méchupin et la source de Fayemont. Suite au rapport préalable concluant à l'impossibilité physique de protéger la source de Méchupin (captage sous le CD 192), celui-ci a été abandonné. Depuis janvier 1999, la source de Fayemont assure donc seule l'alimentation en eau potable de Lucey.

Le débit de la source est très variable au cours de l'année et le débit journalier est inférieur à 80 m³/jour qui correspond à la consommation moyenne communale. Les besoins de la commune ne sont donc pas totalement couverts par la ressource captée.

Le débit d'étiage des sources n'étant pas suffisant, la commune de Lucey est connectée au réseau de la ville de Toul à partir du réservoir du Mont Saint Michel.

I.2 PERIMETRES DE CAPTAGE

Les périmètres de protection du captage ont été proposés dans un rapport de l'hydrogéologue agréé en mai 2000.

Un des périmètres de protection immédiate de la source de Fayemont se situe sur la parcelle 972, section D et débord sur le chemin communal n°62. La chambre d'accumulation, de l'autre côté du chemin, sur la parcelle 85 section ZD, doit elle aussi bénéficier d'un périmètre de protection immédiate.

Le second périmètre de protection de captage est destiné à la consommation humaine de la commune de LAGNEY. Il se englobe le Fort de LUCEY et la batterie de TRONDES (Captages de Domfontaine et du Gros Hêtre).

II. ASSAINISSEMENT

L'évacuation des eaux usées se fait par l'intermédiaire d'un système unitaire enterré.

Pour le lotissement communal, un lagunage a été construit permettant un traitement qualitatif des eaux avant leur rejet dans le milieu naturel.

Une étude diagnostic d'assainissement est en cours. Elle aura pour but de définir les travaux d'assainissement, l'emplacement de la future station d'épuration et permettra d'établir le plan de zonage assainissement collectif et non collectif.

III. DEFENSE INCENDIE

Dans le cadre de renforcement de la défense incendie, en zone rurale, et après avis des services compétents, le préfet de Meurthe et Moselle indique que seuls seraient retenus pour valables, les ouvrages et installations suivantes :

- ↳ Poteaux d'incendie normalisé de 100 mm au moins et assurant un débit de 17 litres/seconde, sous une pression résiduelle de 1 bar.

En conséquence, il convient de proscrire :

- les poteaux d'un diamètre inférieur à 100 mm,
- les poteaux de 100 mm raccordés sur une conduite incapable de fournir le débit de 17 litres/ seconde. Dans la grande majorité des cas, le diamètre correct est supérieur à 100 mm et jamais inférieur.

- ↳ Citernes de 120 m³ : elles doivent être implantées le plus près possible du centre d'agglomération à défendre.

- ↳ L'aménagement d'aires d'aspiration en bordure de rivière ou d'étang.

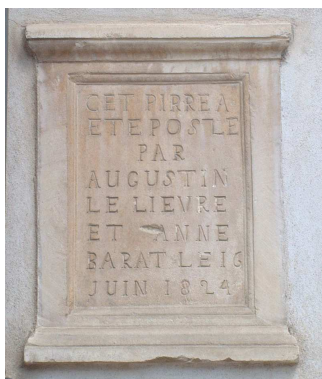
Poteau	Lieu	Pression dynamique	Débit (m3/h)	
1	Allée des Tilleuls face n°13	1	60	RAS
2	6, Grande Rue	1	70	RAS
3	32, Grande Rue (Ancien Lavoir)		60	Non conforme à la norme
4	56, Grande Rue	1	70	RAS
5	Groupe Scolaire André Picot 10	1	30	RAS
6	Grande Rue Devant la Mairie	1	70	RAS
7	Grande Rue n°108	1	50	Non conforme à la norme
8	17 Ch'Verue	1	100	RAS
9	Ch'Verue Face n°49	1	120	RAS
10	Allée des Tilleuls (entrée du village)	1	60	RAS
11	Impasse des Pachenottes - Lotissement	1	55	Non conforme à la norme

IV. GESTION DES ORDURES MENAGERES

La commune de Lucey dispose sur son territoire d'un tri sélectif de déchets. On peut y déposer le verre, le plastique, le papier carton et le métal.

STATUAIRES PROTEGES

Liste des statuaires devant être préservées et réintégrées dans les façades en cas de démolition et de reconstruction.



*Photo 1 : Pierre écrite,
6 Grande Rue
Elément paysager n°11*



*Photo 2 : Figurine, 9 Grande Rue
Elément paysager n°12*



*Photo 3 : Trois figurines,
33 Grande Rue
Elément paysager n°13*



*Photo 4 : Figurine, 60 Grande Rue
Elément paysager n°14*



*Photo 5 : Deux figurines
sculptées dans le mur,
62, Grande Rue
Elément paysager n°15*



*Photo 6 : Vierge, 63 Grande Rue
Elément paysager n°16*



*Photo 7 : Figurine, 69 Grande Rue
Elément paysager n°17*



*Photo 8 : Ste Anne, 1, Petite Rue
Elément paysager n°18*



*Photo 9 : Figurine
90, Grande Rue
Elément paysager n°19*

PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE

CAPTAGE : Source de Fayemont- SERVITUDES PARTICULIERES DE PROTECTION

INSTALLATIONS ET ACTIVITES	Protection rapprochée		Protection éloignée		
	Interdit	Réglementation		Réglementation	
		Spécifique	Générale	Spécifique	Générale
1-TRAVAUX SOUTERRAINS					
1.1 - Forages, puits, captages des tiers dans le même aquifère		X		X	
1.2 - Sondages de reconnaissance		X		X	
1.3 - Exploitation de carrière	X				X
1.4 - Ouverture de fouilles, tranchées, excavations de plus de 2 m de profondeur		X			X
1.5 - Remblaiement de carrières, fouilles, tranchées, excavations		X		X	
1.6 - Réalisation de mares, étangs	X				X
2-STOCKAGES ET DEPOTS					
2.1 - Dépôts d'ordures ménagères, détritus, déchets industriels et tous produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux	X				X
2.2 - Stockages de produits chimiques et déchets solides	X				X
2.3 - Stockages d'hydrocarbures et liquides inflammables	X				X
2.4 - Stockages de produits destinés aux cultures (engrais, pesticides, purin, lisiers)	X				X
2.5 - Stockages d'effluents industriels	X				X
2.6 - Stockages d'effluents domestiques collectifs	X				X
2.7 - Station d'épuration, lagunage	X				X
2.8 - Bassins de décantation d'effluents industriels ou urbains " -	X				X
3-CANALISATIONS					
3.1 - Eaux usées domestiques collectives	X				X
3.2 - Eaux usées industrielles	X				X
3.3 - Hydrocarbures, produits chimiques liquides	X				X
4-REJETS LIQUIDES					
4.1 - Eaux usées domestiques	X				X
4.2 - Eaux usées industrielles	X				X
4.3 - Effluents agricoles	X				X
4.4 - Installations autonomes de traitement d'eaux usées	X				L
4.5 - Bassins d'infiltration d'eaux pluviales	X				X
5-CONSTRUCTIONS					
5.1 - Habitations raccordées à un assainissement collectif	X				X
5.2 - Habitations avec assainissement autonome	X				X
5.3 - Camping, caravaning et annexes	X				X
5.4 - Cimetières	X				X
5.5 - Activités artisanales et industrielles	X				X
5.6 - Bâtiments d'élevage, d'engraissement	X				X
5.7 - Silos produisant des jus de fermentation	X				X
5.8 - Voies de communication, aires de stationnement		X		X	
5.9 - Autres constructions	X				X
6-ACTIVITES AGRICOLES					
6.1 - Drainage agricole	X				X
6.2 - Cultures sur labour	X				X
6.3 - Maraîchage, serres, pépinières	X				X
6.4 - Epandage de lisiers, boues de station d'épuration	X				X
6.5 - Epandage d'amendements, d'engrais chimiques	X				X
6.6 - Abreuvoirs, installations mobiles de traite abris	X				X
6.7 - Pacage des animaux	X				X
6.8 - Prairies permanentes	X				X
7-ACTIVITES FORESTIERES					
7.1 - Déboisements	X			X	
7.2 - Coupes à blanc		X		X	
7.3 - Utilisation de pesticides (herbicides, insecticides...)	X			X	
7.4 - Zones de dépôt des grumes		X		X	
7.5 - Affouragement ou agrenage du gibier		X			X
7.6 - Traitement du bois stocké	X			X	

Périmètres de protection des captages de Domfontaine et du Gros Hêtre-

TABLEAU DES SERVITUDES PARTICULIERES				
INSTALLATIONS ET ACTIVITES	Protection rapprochée		protection éloignée	
	Interdit	Réglementation		Réglementation
		Spécifique	Générale	Spécifique
1. TRAVAUX SOUTERRAINS				
1. Forages, puits, captages dans le même aquifère		x		Sans objet
2. Sondages et forages de reconnaissance		x		
3. Ouverture ou exploitation de carrière	x			
4. Ouverture de fouilles, tranchées, excavations de plus de 2 m		x		
5. Remblaiement de carrières, fouilles, tranchées, excavations		x		
6. Réalisation de mares et d'étangs	x			
2. STOCKAGE ET DEPOTS				
1. Dépôts d'ordures ménagères, détritiques, déchets industriels et tous produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau	x			Sans objet
2. Stockage de produits chimiques et déchets solides	x			
3. Stockages d'hydrocarbures et liquides inflammables	x			
4. Stockages de produits destinés aux cultures (engrais, purin, lisière, pesticides..)	x			
5. Stockages d'effluents industriels	x			
6. Stockages d'effluents domestiques collectifs	x			
7. Station d'épuration, lagunage	x			
8. Bassins de décantation d'effluents industriels ou urbains	x			
3. CANALISATIONS				
1. Eaux usées domestiques collectives	x			Sans objet
2. Eaux usées industrielles	x			
3. Hydrocarbures, produits chimiques liquides ou gazeux	x			
4. REJETS LIQUIDES				
1. Eaux usées domestiques	x			Sans objet
2. Eaux usées industrielles	x			
3. Effluents agricoles	x			
4. Installations autonomes de traitement d'eaux usées	x			
5. Bassins d'infiltration d'eaux pluviales	x			
5. CONSTRUCTIONS				
1. Habitations raccordées à un assainissement collectif	x			Sans objet
2. Habitations avec un assainissement autonome	x			
3. Camping, caravaning et annexes	x			
4. Cimetières	x			
5. Installations classées	x			
6. Bâtiments d'élevage, d'engraissement	x			
7. Silos produisant des jus de fermentation	x			
8. Voies de communication, aires de stationnement		x		
9. Autres constructions	x			
6. ACTIVITES AGRICOLES				
1. Drainage agricole	x			Sans objet
2. Culture sur labour	x			
3. Maraîchage, serres, pépinières	x			
4. Abreuvoirs, installations mobiles de traite, abris		x		
5. Epandage de lisiers, boues de station d'épuration	x			
6. Epandage d'amendements, engrais chimiques, pesticides,	x			
7. Pacage d'animaux		x		
8. Prairies permanentes	x			
7. ACTIVITES FORESTIERES				
1. Déboisements	x			Sans objet
2. Coupes à blanc		x		
3. Aires de débardages et de stockage		x		
4. Utilisation de pesticides (herbicides, insecticides...)		x		
5. Affourage et agrenage du gibier		x		
6. Traitement du bois stocké	x			
8. EAUX SUPERFICIELLES				
Travaux sur cours d'eau		x		Sans objet